



Organisé par



Règlement

Rappel :

On appelle candidat toute personne qui s'est inscrite au Concours.

On appelle participant toute personne qui aura effectivement adressé son manuscrit avant l'échéance.

Article 1 : Objet du concours

L'Association des éditeurs Alpes-Côte d'Azur lance un concours d'écriture ouvert à tous les francophones, intitulé « Concours de Nouvelles Côte d'Azur ». **Une seule consigne** : Situer votre récit sur le territoire du département des Alpes-Maritimes.

Article 2 : Condition du concours

Les récits seront écrits en français. La construction grammaticale, l'orthographe, le vocabulaire, la ponctuation seront des éléments pris en compte. Les auteurs devront mentionner que leurs œuvres n'ont jamais été publiées par ailleurs. Un seul texte par auteur et par catégorie pourra être transmis.

Qu'entendons-nous par nouvelle ? Une histoire réelle ou fictive, brève mais intense, et ancrée dans un milieu spécifique. Il s'agit de tenir le lecteur en haleine, voire de le surprendre avec des personnages peu nombreux mais bien caractérisés. L'action sera rythmée et concise avec une chute de préférence inattendue. Un soin tout particulier sera apporté à la construction de l'intrigue et au respect du thème.

Article 3 : Règlementation sur le format

Format de la page : A4

Police de caractère : Times New Roman justifié

Taille de caractère : corps 12

Interligne : 1.5

Donner un titre

La longueur des œuvres ne devra pas excéder 25 000 signes, espaces compris. (soit à peu près l'équivalent de 10 pages). *Pour rappel, le signe est l'unité de base permettant la composition d'un texte et équivaut dans un texte Word au caractère. (Pour le vérifier, sélectionner l'onglet « Outils » dans la barre de menu, puis choisir « Statistiques »)*

Le nombre exact de signes devra être mentionné à la fin du texte.

Article 4 : Envoi

Les œuvres seront envoyées avant le samedi 30 novembre 2019 à minuit, le cachet de la Poste faisant foi
Par mail en format Word à l'adresse suivante : jfillanos@nicematin.fr

Et également par courrier (en un exemplaire, feuilles agrafées) à :

Concours de Nouvelles de la Côte d'Azur
Éditions Gilletta•nice-matin
214 Boulevard du Mercantour
06200 Nice

Le **bulletin d'inscription** (voir annexe) doit être rempli, séparé de la copie et glissé dans une enveloppe différente afin de préserver l'anonymat. Le nom de l'auteur ne doit pas apparaître sur le texte de la nouvelle afin de préserver l'anonymat.

Article 5 : Coût d'inscription :

La participation est gratuite. De plus, les participants seront invités gratuitement à suivre une masterclass d'une valeur de 15 € donnée par le Président du jury Bernard Deloupy : « Comment écrire une nouvelle impactante » qui se tiendra en septembre à Nice, Cannes et Monaco selon le nombre de participants par ville.

Article 6 : Les prix

Les participants s'engagent à être présents le jour de la remise des prix qui aura lieu en mars 2020 dans le salon d'honneur du siège du quotidien Nice matin. Elle sera suivie d'un cocktail à leur intention, d'une visite des Éditions Gilletta et d'une visite guidée de l'imprimerie du quotidien.

a- Gagnant du concours :

// sera interviewé en focus sur les médias partenaires (voir logos en bas de page)

b- Les dix premiers gagnants du concours :

Leurs nouvelles seront imprimées sur un livre commun, tiré à 150 exemplaires par l'association des Éditeurs Alpes-Côte d'Azur. Ils recevront chacun un exemplaire numéroté de 1 à 10.

Les autres exemplaires seront diffusés par l'association des Éditeurs Alpes-Côte d'Azur et France Bleu Azur.

Leurs versions électroniques seront transmises à une sélection de blogueuses - chroniqueuses littéraires.

Ils seront invités par les éditeurs pendant 3 mois à participer aux salons littéraires auxquels ils seront présents.

Une sélection d'extraits des textes primés seront téléchargeables pendant 3 mois à compter de la remise des prix, sur le site du concours.

Ils seront invités pendant 3 mois aux ateliers d'écriture de Bernard Deloupy : « Comment écrire votre premier roman ? »

Ils pourront adresser leur éventuel manuscrit de recueil de nouvelles ou de fiction à chacun des éditeurs de l'Association des Éditeurs Alpes-Côte d'Azur qui l'étudieront avec attention en vue d'une possible publication.

c- Tous les participants :

Leur nom et le titre de leur nouvelle seront publiés en ligne pendant trois mois sur la page internet du Concours de Nouvelles de la Côte d'Azur.

Article 7 : Jury

Le jury est composé de :

Président : Bernard Deloupy, auteur et coach littéraire

Collège professionnels :

Michel Bounous (directeur des éditions Baie des anges)

Valérie Castera (directrice des éditions Gilletta)

Frédéric Boyer (Directeur des éditions du Millénaire)

Frédéric Ovidia (Directeur des éditions Ovidia et Au pays rêvé)

Denis Carreaux (Directeur des rédactions du Groupe Nice matin)

Thierry Sabourdy (Directeur de France Bleu Azur)

Nicolas Galup (Rédacteur en chef d'Azur TV)
Aurélie de Gubernatis (auteure, membre du jury du Prix Baie des anges)

Collège particuliers :

Laurence Milan, blogueuse-chroniqueuse littéraire
Un candidat lecteur de Nice matin, tiré au sort
Un candidat auditeur de France Bleu, tiré au sort
Un candidat téléspectateur d'Azur TV, tiré au sort

Article 8 : Grille d'évaluation

- Fond : 60%
- Forme : (orthographe, grammaire, syntaxe) : 30%
- Respect des consignes de mise en page : 10%

Le jury se réserve le droit de refuser les manuscrits dont le contenu est assimilé à un outrage par la réglementation en vigueur.

Article 9 : Résultats

L'organisation du Concours de Nouvelles Côte d'Azur se réserve la faculté d'interrompre, suspendre, annuler, proroger ou modifier ce concours si les circonstances l'exigent. La responsabilité de l'Association des Éditeurs Alpes-Côte d'Azur ne saurait en aucun cas être engagée de ce fait.

Article 10 : Respect des résultats

Les décisions du jury sont sans appel.

Le fait de poser sa candidature implique l'acceptation complète du présent règlement et des décisions du jury.

Article 11 : Droit de diffusion

Les participants du concours ne peuvent envoyer que des textes dont ils pourraient justifier le cas échéant de détenir les droits d'auteur. Par le fait même, les participants du concours dégagent l'Association des Éditeurs Alpes-Côte d'Azur de toutes responsabilités concernant une violation des droits d'auteurs et des litiges pouvant en résulter.

Les participants conservent leurs droits d'auteur sur les textes envoyés. Aucune autre contrepartie ne pourra être exigée.

Les textes primés seront uniquement publiés/lus dans le cadre du concours pour lequel ils ont été envoyés, notamment concernant les droits de diffusion sur les différents supports et les droits de lecture.

www.deloupy.com/concours

Contact
bernard@deloupy.com

-----découper suivant le pointillé-----

BULLETIN D'INSCRIPTION « CONCOURS DE NOUVELLES CÔTE D'AZUR 2019-2020 »

(À compléter et joindre impérativement à votre texte, glissé dans une enveloppe à part pour respecter l'anonymat)

NOM.....PRÉNOM.....

Nombre de signes au total :

Adresse.....

Code postal Ville

Téléphone

Courriel

Titre du récit :

Je soussigné(e),

Déclare :

- Participer au « 1^{er} Concours de Nouvelles Côte d'Azur » organisé par l'Association des Éditeurs Côte d'Azur

- Avoir pris connaissance du règlement
- Certifie être l'auteur du texte proposé

À

Le

Signature, précédée de la mention « Lu et approuvé » :

Pour les mineurs, il est impératif de rajouter la mention suivante :

Je soussigné (prénom et nom)....., certifie détenir l'autorité parentale de l'enfant susnommé âgé de ans et donne mon accord à son inscription.

Signature :